



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LIGUE LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE TABLE

Association

DATE : vendredi 09 avril 2021

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

LIEU : réunion dématérialisée – outil ZOOM

HORAIRE : 19 h 00

Dossier suivi par

PRESENTS : Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Fabrice BALAZI, Lyne-May CHELLIER, Marc DUBOURDIEU, Mickaël HA-SUM, Kim METE, Thomas MONDON, Christophe MOUQUET, Laurent PEQUIN, Manandraïbe RASANDISONA, Daniel THURIES, Jessie VERBAR

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire

EXCUSES : Elodie AH YONNE, Gwendoline DUBOIS, Jean-Marc JACQUES (réunion parallèle), Yannick SIGISMEAU

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
secretaire@lrтт.гe

Mme la présidente, Isabelle ALLIOT-MICHOUX, dirige la réunion du Conseil de Ligue. Elle ouvre les débats à 19 h 00

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

0. Retour sur les points abordés lors du CL du 16/01/2021

Points abordés :

- Bilan de la première phase de la saison sportive,
- Entérinement des résultats de la 1^{ère} phase du championnat par Équipes,
- Formule du championnat Féminin pour la saison en cours,
- Composition des divisions de la phase 2 du championnat par Équipes,
- Classement Réunion, propositions du groupe Haut Niveau Régional,
- Sorties des sélections Jeunes et Adultes, → problématiques à ce jour
- Actions envisagées pour la formation d'entraîneurs, → annulées à ce jour
- Formation d'un membre de la CRA en métropole, → annulée à ce jour
- Compte-rendu du stage de Jeunes du mois de janvier 2021,
- Séminaire de Ligue.

Questions Diverses :

- Sanctions de l'instance de Discipline, → appliquées, effectuées
- Récipiendaires du Mérite Régional, → opération réalisée
- Achat de récompenses, → Thomas MONDON a pris le dossier en charge et réalisé les achats nécessaires. Il signale qu'il ne reste plus de récompenses à distribuer à part quelques médailles.
- Convention FFTT/LRTT, → voir plus bas le point sur les Outremer
- Récupération du matériel de la CRA, → une partie du matériel chez le secrétaire de Ligue (imprimante, vidéoprojecteur) qui seront rendus au futur président de CRA
- Stockage de matériels de Ligue, → tables stockées à Casabona à St-Pierre
- Travaux dans le local loué au Comité de Pétanque, → autorisation accordée

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Code APS

1. Adoption du compte-rendu du Conseil de Ligue 16 janvier 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Agrément des nouveaux licenciés, validation des clubs

A ce jour la Ligue compte 406 licenciés (364 au 16 janvier). Les licences sont agréées. Pour mémoire, on comptait 466 licenciés à la fin de la saison 2018/2019 et 583 l'année passée.

Soit une baisse de 30 % sur la saison dernière et 13 % par rapport à il y a deux ans.

2/11

Le club de Petite-Ile nous a recontacté pour prendre une affiliation. Nous sommes en attente des documents.

3. Point sur l'avancement de la saison sportive et projection de déroulement de la fin de saison

Pour rappel en réunion dématérialisée du 24 février 2021, la LRTT et les clubs avaient décidé d'établir une priorité dans les compétitions pour la reprise de l'activité, dans l'ordre :

- la deuxième partie du tour 3 des Critériums (R4, R1 et R2 Jeunes),
- le championnat par Équipes,
- le championnat Féminin (sur une journée unique),
- le championnat de La Réunion Jeunes (déjà reprogrammé les 15 et 16 mai à La Possession),
- le championnat de La Réunion Toutes Séries,
- le championnat de La Réunion des Finales par Classements.

Le président de la CS, Christophe MOUQUET, nous présente le déroulement sportif prévu de la fin de saison, **en admettant que le retour des licenciés en salle puisse s'effectuer au plus tard début mai.**

- Une date à ce jour ne bouge pas : les championnats de La Réunion Jeunes des 15 et 16 mai 2021. Elle est déjà bloquée au niveau de la commune de La Possession. Nous serons cependant dépendants des décisions municipales et préfectorales lors de la reprise.
- La dernière partie du 3^{ème} tour de Critérium pour les R4 et R Jeunes doit prioritairement se jouer avant la fin de la saison. Telle que prévue, cette date va entraîner une modification ponctuelle dans le règlement des championnats de La Réunion Jeunes. Le mode de qualification devra être adapté puisque certains éventuels participants n'auraient pas disputé le tour N° 3 des Critériums. On rappelle qu'une des conditions de participation **est d'avoir joué dans au moins un tour de Critérium dans la saison.**

- La plus grosse modification vient de la phase deux du championnat par équipes : La FFTT a déclaré saison blanche pour cette phase 2 en par équipes au niveau national. A la Réunion, même si la préfecture nous laisse reprendre les compétitions, le championnat par équipes dans sa version prévue en 7 journées (6 journées restantes) ne pourra avoir lieu pour une question de disponibilités de dates. Nous devons proposer un calendrier de reprise permettant à nos licenciés de rejouer et attribuer un titre dans chaque division régionale. Le play-off est une compétition organisée sur 3 journées dans chaque division régionale (R1, R2 et R3). Les 8 équipes de la division (phase 2 – 2020 2021) se rencontrent en tableau à élimination directe (des matchs de classements sont proposés). Les équipes 1 à 4 sont placées dans le tableau aux places 1,2,3 et 4. L'adversaire du premier tour est tiré au sort entre les équipes 5,6,7 et 8 de la division (en Régionale 2, si on plaçait 1/8, 2/7, 3/6 les équipes rejoueraient le même match qu'au tour 1 de cette phase 2 !). Au premier tour, les équipes 1,2,3 et 4 reçoivent les rencontres. Pour les tours suivant un tirage au sort devra avoir lieu.

Le titre de champion de La Réunion 2021 par équipes sera officiellement attribué dans notre Ligue mais restera tout à fait officieux pour la FFTT. Ainsi l'équipe « championne » en 2021 ne sera pas directement désignée pour aller disputer le championnat de nationale en 2022 (Cf. explications ci-dessous dans « Précisions »).

- En départementale, ce championnat ne peut avoir lieu. Trop d'équipes sont inscrites dans ce championnat (10 équipes).

➔ Les membres du Conseil de Ligue trouvent dommage de ne pouvoir faire jouer les Départementales. Deux clubs, AOR et TTSP, proposent de désengager une de leurs équipes de Départementale afin de ramener le nombre de participants à 8. Ceci autoriserait alors une organisation calquée sur les Régionales.

➔ Le président de la CS prendra l'attache des autres clubs concernés de la Départementale afin de faire le point sur les équipes qui disputeraient ces play-offs.

Un brûlage est mis en place sur ces 3 journées comme dans un championnat normal.

Ex : Un joueur ayant joué deux fois en R1 (ou une fois en R1 et une fois en R2) ne peut plus descendre en R3.

ATTENTION : Aucunes montées et descentes prévues en cette fin de saison.

La saison 2021/2022 reprendra avec les mêmes équipes engagées dans les différentes divisions au début de la phase 2 (2020-2021).

Les compétitions doivent se terminer fin juin car l'accès à SPID pour la saisie des résultats n'est ensuite plus possible.

Le calendrier de fin de saison N° 3 est présenté ci-après.

4/11

La LRTT va organiser une visioconférence dès que possible avec les responsables sportifs des clubs afin de débattre sur cette proposition.

Précisions : les titres de champions régionaux acquis pour la saison 2020/2021, amenant à des engagements, sélections ou déplacements sportifs, ne le restent que pour cette période, sauf si notre organisme de tutelle décide de faire jouer une compétition de la saison 2020/2021, pendant la période 2021/2022.

Exemple : l'athlète féminine ayant obtenu sa place pour les « France » Toutes Séries en ce début d'année civile, est qualifiée pour disputer la compétition programmée en décembre 2021. Cependant, **si ces championnats de France ne se déroulaient pas en 2021 et si le titre n'était pas disputé, une nouvelle compétition régionale désignerait la représentante pour 2022.**

ATTENTION : Mme la présidente doit interroger la FFTT sur la qualification des athlètes aux « France » 2021. Il apparaîtrait en effet que les inscriptions seraient limitées en nombre et fonction des classements des éventuels participants. Ainsi nous n'aurions que très peu de chances de pouvoir inscrire notre représentant masculin (pourtant numéroté) et quasiment aucune concernant notre représentante féminine, au vu de son classement. Ceci demande confirmation.

4. Élection du président de la CRA

A l'échéance prévue, seule la candidature de Frédéric BERTHIER nous est parvenue.

Après procédure de vote numérique, Frédéric BERTHIER est élu :

POUR : 9

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

M. Frédéric BERTHIER (AOR) a proposé la composition de sa commission. Il souhaite s'entourer de M. Éric GRONDIN (AOR) et M. Patrice FEN CHONG (CPTSP).

5. Élection du président de l'Instance de Discipline

A l'échéance prévue, seule la candidature de Jean-Pierre de ROBERT MONTAL nous est parvenue. Après procédure de vote, Jean-Pierre de ROBERT MONTAL est élu :

POUR : 11

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

5/11

Jean-Pierre de ROBERT MONTAL (SPORTT) a proposé des membres pour sa commission : Gwendoline DUBOIS (TTSP), Philippe ANSIAUX (TTT), David GERARD (COM) et Laurent PEQUIN (COM). Jean-Pierre demande à la LRTT d'envoyer un mël. aux clubs afin de compléter la commission, si possible avec un autre membre qui ne ferait pas partie des clubs cités ci-dessus.

A noter que Jean-Pierre a assuré l'intérim de cette fonction sur nomination de Mme la Présidente, durant la période allant de la démission de l'ancien président, à ce jour.

Le Bureau de la LRTT doit à présent valider les propositions de composition des commissions.

6. Représentation de la LRTT au CROS, enjeux et choix

Les élections 2021 pour le renouvellement de l'équipe dirigeante du CROS prennent une tournure à laquelle la LRTT ne s'attendait pas. En effet la Ligue n'a jusqu'à présent eu que très peu de relations avec cette instance, exceptée durant les périodes des JIOI. Cette association semblait d'ailleurs « ronronner » depuis des années puisque c'était à peu près les mêmes membres dirigeants que l'on retrouvait d'une mandature à l'autre, avec à chaque fois une seule liste candidate.

Cette année, trois listes sont proposées, avec pour deux d'entre-elles, la volonté de faire bouger un peu plus les lignes, le monde sportif considérant par exemple que l'équipe en place au CROS n'a pas eu d'action déterminante durant cette période sanitaire difficile (relation avec la préfecture et les institutions par exemple, lors de cette période COVID).

Les têtes de liste sont les suivantes :

- M. Adolphe PEPIN (équipe sortante),
- M. Johan GUILLOU (président de la Ligue de Basket),
- M. Claude VILLENDUUIL (président de la Ligue de Boxe anglaise).

Notre présidente a été sollicitée par ces trois personnes, chacune cherchant à l'intégrer dans sa liste.

De par son emploi du temps très chargé, Isabelle ALLIOT-MICHOUX a préféré proposer cette mission à un membre de notre Conseil de Ligue qui, de par ses fonctions (ouverture du tennis de table local à l'international, en particulier l'Afrique), occuperait un poste essentiel au sein du CROS. La désignation de Jean-Marc JACQUES a été actée par un vote du Conseil de Ligue.

Le choix de porter le vote de notre Ligue sur la liste de Johan GUILLOU a été motivé par le fait que ce dernier semble faire preuve de dynamisme et qu'il est bien décidé à redonner une place essentielle au CROS dans le monde sportif réunionnais, ainsi qu'auprès des collectivités.

Notre présidente rappelle aussi que des choix d'une Ligue avant tout sportive, ne peuvent être assujettis à des considérations politiques extérieures et que c'est bien elle qui est en charge de « diriger » les orientations et grandes décisions la concernant. Cela fait partie de ses prérogatives.

7. Sorties des sélections adultes et jeunes

Notre vision de l'évolution de la situation pour les mois de juillet et août est très « brouillée ». Impossible de savoir pour le moment si nous pourrions nous déplacer aux dates prévues en métropole et en Europe.

Si la tendance sanitaire actuelle se poursuit dans l'hémisphère nord, ces déplacements seraient évidemment reportés vers la fin de l'année civile.

8. Dossier de subventions de l'ANS

La présidente et le secrétaire général ont assisté à une première réunion en visioconférence avec les responsables fédéraux. Pour résumer :

- Les clubs (et la Ligue) doivent faire le bilan (administratif, sportif si c'est le cas, et financier) de leurs actions 2020.
- Les subventions 2021 ne pourront être demandées que si les clubs font d'abord un compte-rendu pour chaque action qui aurait été financée en 2020. C'est la commission de la LRTT qui étudiera les retours.
- Selon divers cas anticipés (action terminée, action en cours, action reportée, ...) des réponses différentes devront être apportées par les clubs et le financement se fera selon les faits. Un ensemble de documents a déjà été diffusé aux associations.
- Les sommes allouées aux Outremer en 2021 seront les mêmes qu'en 2020. Le ping réunionnais a disposé de 15 700 euros pour la LRTT et 19 500 euros pour les clubs. La répartition des attributions (45 % Ligue, 55 % clubs) devrait sensiblement être la même cette année.

ATTENTION :

- Les délais impartis sont très courts pour faire les comptes-rendus et élaborer les nouvelles demandes.
- Les clubs doivent absolument compléter les informations et renseignements les concernant sur Compte Asso.

7/11

La commission PSF de la Réunion est composée de :

- Présidente de Ligue : Isabelle ALLIOT-MICHOUX
- Représentant en charge des dossiers de l'Outremer : Manuel MERI

(Guadeloupe)

- Un représentant technique de la Ligue : Marc DUBOURDIEU
- Une personne qualifiée : Thomas MONDON

Les membres de cette commission se tiennent à disposition des clubs pour les accompagner sur leurs dossiers.

9. Échéances financières des clubs

A ce jour les clubs sont à peu-près à jour des sommes qu'ils doivent à la LRTT. Les soldes à récupérer concernent quelques mutations, une amende, ainsi que des engagements au championnat Vétérans.

Ces sommes si elles ne sont pas récupérées d'ici-là, seront comptabilisées pour la clôture de la saison 2020/2021, en y rajoutant les inscriptions aux Critériums (*).

Les dates prévues sont les suivantes :

- **30 juin 2021, arrêt des comptes** : balance pour la saison (60 % du coût des licences 2021/2020 déjà versés) en incluant les sommes non réglées (mutations, amendes, engagements Vétérans, inscriptions aux Critériums),
- **17 juillet 2021** : date limite donnée aux clubs pour régler les sommes clôturant la saison 2020/2021,
- **24 juillet 2021** : date limite donnée aux clubs pour régler la réaffiliation du club, les trois licences traditionnelles du Bureau, les engagements d'équipes et les mutations ordinaires pour la saison 2021/2022.

NB : Nous n'accepterons pas le règlement du 17 juillet après celui du 24 ... Pour être plus précis, les clubs apurent leurs comptes avec la LRTT puis peuvent se réaffilier.

Pour rappel, la LRTT a pris un certain nombre de décisions cette saison visant à atténuer les effets de la situation sanitaire subie à partir du mois de mars 2020 :

- Ristourne de 15 euros pour chaque équipe engagée dans le championnat,
- Coût des engagements aux Critériums diminués (19 euros au lieu de 25 pour les Vétérans et Séniors, 8 euros au lieu de 11 pour les autres catégories),
- Diminution du coût des licences Traditionnelles (45 euros au lieu de 49 pour les Juniors, Séniors et Vétérans, 27 euros au lieu de 32 pour les Minimes et Cadets, 17 euros au lieu de 22 pour les Poussins et Benjamins).

La FFTT a également octroyé une remise de 75 euros pour la réaffiliation des clubs.

Pour la saison 2021/2022, la LRTT propose déjà de **ne pas augmenter** le coût des licences Traditionnelles et Promotionnelles (même bases que pour la saison 2020/2021).

La Ligue va voir comment évolue la fin de la saison sportive. Si le reste des compétitions envisagées venait à être très fortement impacté, nous déciderions lors de la réunion du mois de juin, des mesures financières supplémentaires à appliquer, visant à soulager les clubs et donc leurs adhérents.

La LRTT répercutera aussi les éventuels coups de pouce fédéraux s'ils devaient avoir lieu.

10. Règlements sportifs 2021/2022

Les propositions de modifications restent cosmétiques pour la saison à venir :

- Du fait du chamboulement prévu pour cette phase 2 de championnat par équipes et la suppression des montées/descentes en cette fin de saison, nous revenons à deux montées/descentes à l'issue de la première phase du championnat 2021/2022.
- Une modification importante est à prendre en compte pour les Critériums :

b) Pour le 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier (*) définie par la commission sportive compétente, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division

Ces dispositions seront votées lors du prochain Conseil de Ligue. D'autres modifications peuvent d'ici-là être soumises à la Commission Sportive qui décidera ou non de les présenter à cette occasion.

11. Questions diverses

9/11

- **Achat de matériel de Ligue** : la Ligue est subventionnée pour acheter du matériel (tables, matériel d'initiation, séparations, ...). Il est nécessaire d'en racheter pour cette saison. Le club des AOR propose que les choix se portent sur des Tables Cornilleau 740 plutôt que des 640. Un devis sera réclamé auprès de deux fournisseurs : Friendship et Décathlon.
Le président de la CS se demande si du petit matériel pour les stages (cordes à sauter, plots, ...) avait déjà été acheté. Si non, il serait bon d'effectuer une commande.
Gwendoline DUBOIS sera interrogée pour sa proposition de fabrication de tables d'arbitrage.
- **Rappel des conditions de dotation des clubs en matériel de Ligue** : le matériel de Ligue (tables, séparations, raquettes, balles, ...) n'est pas un dû. La LRTT est prête à aider les clubs à condition que ces derniers s'impliquent dans la « vie » et le développement de l'activité dans le département : organisation active et effective de compétitions majeures (Critériums, championnats Individuels, ...), programmation d'actions en direction des jeunes (découverte de l'activité, détection, ...), rayonnement de l'association auprès de clubs limitrophes (prêt des installations, du matériel, ...), création de nouveaux clubs, mise en place d'une politique active du développement du nombre de licenciés. Cette liste n'est pas exhaustive.
- **Achat de trousse à pharmacie** : un club a sollicité la LRTT pour l'achat de trousse à pharmacie. Il nous semble que c'est bien aux associations d'effectuer la dépense. Concernant la LRTT (stages, sorties, compétitions locales), il est nécessaire et indispensable de se doter de trousse.
- **Dispositif fédéral de formation** : la présidente a assisté à une visioconférence sur le sujet. Elle est en attente d'obtenir les codes d'accès à la plateforme mise en ligne sous l'égide de la FFTT pour savoir à quoi servira réellement cet accès. Il s'agit peut-être d'un module permettant de créer en ligne des contenus (élaboration de formation), auquel cas la manipulation est relativement complexe et pas forcément adaptée au fonctionnement de notre ligue.
- **Séminaire de Ligue** : prévue initialement le 8 mai, cette date n'est pas retenue. On la décale plus tard ...
- **Préparation de la journée Ping au Féminin** : nous attendons le programme des actions à mener lors de cette journée pour la prochaine

réunion du Conseil de Ligue (Jessie, Gwendoline). Mme la présidente a récupéré un ensemble de goodies de la saison 2020 qui n'avait pu être distribué.

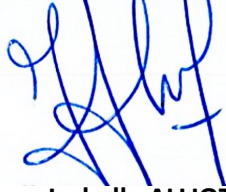
- **Rappel des décisions du CL par vote dématérialisé** : achat des polos pour les sélections auprès de la société Friendship (opération annulée par manque de références voulues), désignation de Jean-Marc JACQUES comme candidat de la LRTT à l'élection du CROS (17 avril 2021).
- **Nouvelles de la FFTT** : Mme la présidente a participé à une visioconférence avec le président de la FFTT, Gilles ERB, Mme la secrétaire générale de la FFTT, Françoise LAPICQUE, ainsi qu'avec l'ensemble des départements d'Outremer. Elle a présenté la ligue et les projets de la mandature. Il n'est pas envisagé à ce jour qu'il y ait un délégué outremer comme auparavant, mais il est prévu des réunions mensuelles avec la fédération.

La coupe des Outremer devrait être maintenue, ainsi que la convention de partenariat avec la fédération.

- **Dossiers de demandes de subventions Département et Région 2021** : les dossiers ont été déposés le 26 février. L'interrogation vient des décisions qui seront prises concernant l'impossibilité de l'ensemble des ligues à justifier de dépenses réalisées à 100 % pour les actions programmées sur l'année 2020.
- **Carte professionnelle de l'entraîneur** : point abordé en Comité Directeur le 10 avril 2020. Les différentes affaires d'abus sexuels dans le sport ont poussé le Ministère à prendre certaines mesures. Il est ainsi demandé aux entraîneurs en exercice de compléter leur dossier en ligne et de demander leur carte professionnelle. Elle est gratuite. Il faut créer un compte : <https://eaps.sports.gouv.fr/>
- **Renvoi de la convention à signer à l'UNSS** : en attente de retour de la part de cet organisme.
- **Démission du Conseil de Ligue** : Jean-Bernard SELLY est statutairement démis de ses fonctions auprès du Conseil de Ligue pour trois absences non excusées consécutives. Nous devons le plus vite possible pourvoir à son remplacement. Deux personnes seront contactées au sein du club des Aiglons pour l'une et du COM pour l'autre.
- **Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil de Ligue** : vendredi 25 juin 2021, à Bras-Panon.

Mme la Présidente lève la réunion à 21 h.

La présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX



Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

- Secrétaire général -

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

Tél. : 0692 66 65 82 – Mèl. : secretaire@lrтт.re – Site Web : www.lrтт.re

Le secrétaire



Marc DUBOURDIEU